

RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014, À LA FIXATION DU TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE POUR LES ANNÉES TÉMOINS 2016 ET 2017, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0252, p.22 et 23;
 - (ii) Pièce B-0163, p.1;
 - (iii) Pièce B-0158, p.1.

Préambule :

(i) « *En présentant un taux de 5,10 %, Gazifère a utilisé la méthodologie qui a toujours été en place chez Gazifère depuis plusieurs années, sans penser à ajuster les obligations du Canada à des obligations de 5 ans.*

La demande de la Régie de revoir le taux en utilisant le taux des obligations du Canada de 5 ans vient compléter le changement méthodologique débuté par Gazifère. En effet, Gazifère a utilisé le taux des obligations de 10 ans du Gouvernement du Canada avec l'ajustement des taux de 5 ans de la RBC. Or, après vérification, il appert que la donnée utilisée pour déterminer les obligations de 10 ans, provenant du Consensus Forecast, n'offre pas les informations pour des obligations de 5 ans. On ne retrouve que les taux de 10 ans et les taux de moins de 3 mois.

La Banque du Canada offre les taux des obligations 5 ans et 10 ans. Cependant, elle n'offre pas de prévisions à long terme, ce qu'offre le Consensus Forecast.

Étant donné cette situation, Gazifère se questionne sur la méthodologie à utiliser pour déterminer un taux prévisionnel de la dette à long terme pour une durée autre que 10 ans.

Gazifère a cherché à évaluer l'écart de taux 5 ans en utilisant l'écart que l'on retrouve entre les taux des obligations de 5 ans et de 10 ans du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 pour une période d'une année, tel que compilé par la Banque du Canada. L'écart de taux moyen durant cette période est de 0,61 %.

Ainsi, afin de palier à la difficulté d'évaluer l'écart entre le taux de 5 ans et de 10 ans, Gazifère propose d'utiliser une réduction du taux de 10 ans de 0,61 % des obligations canadienne, fixant ainsi le taux prévisionnel des intérêts à 4,49 %. Veuillez vous référer aux extraits ci-dessous issus de la Banque du Canada, permettant de déterminer l'écart de 0,61%.

L'impact de ce changement se répercute sur deux éléments principalement, soit la réduction des charges d'intérêts et la réduction des charges d'impôts qui y sont associées.» (nous soulignons)

(ii)

No de ligne	DETTE À LONG TERME																	Moyenne 13 mois
	émission	échéance	taux		Déc-15	Jan-16	Fév-16	Mar-16	Avr-16	Mai-16	Juin-16	Juil-16	Août-16	Sept-16	Oct-16	Nov-16	Déc-16	
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	Jan-11	Jan-16	4.85%	5,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	385
2	May-06	May-16	5.65%	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	1,923
3	Sep-06	Sep-16	5.26%	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	0	0	0	0	2,769
4	Feb-07	Feb-17	5.28%	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
5	Apr-08	Apr-18	6.47%	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
6	Jan-14	Jan-19	4.86%	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000
7	Jul-15	Jul-20	6.59%	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000
8	Jun-12	Jun-22	5.02%	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500
9	Jan-13	Jan-23	5.08%	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000
10	May-13	May-23	4.75%	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640
11	Aug-14	Aug-24	5.77%	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500
12	Nouvelle émission		5.10%	0	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	6,923
13	Nouvelle émission		5.10%	0	0	0	0	0	0	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	4,615
14	Nouvelle émission		5.10%											6,500	6,500	6,500	6,500	2,000
15				52,640	55,140	55,140	55,140	55,140	55,140	57,640	57,640	57,640	57,640	60,140	60,140	60,140	60,140	57,255

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	émission	échéance	taux													Total
				Jan-16	Fév-16	Mar-16	Avr-16	Mai-16	Juin-16	Juil-16	Août-16	Sept-16	Oct-16	Nov-16	Déc-16	
				31	29	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	
16	Jan-11	Jan-16	4.85%	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
17	May-06	May-16	5.65%	24	22	24	23	24	0	0	0	0	0	0	0	118
18	Sep-06	Sep-16	5.26%	18	17	18	17	18	17	18	18	17	0	0	0	158
19	Feb-07	Feb-17	5.28%	9	8	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	106
20	Apr-08	Apr-18	6.47%	27	26	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	324
21	Jan-14	Jan-19	4.86%	29	27	29	28	29	28	29	29	28	29	28	29	341
22	Jul-15	Jul-20	6.59%	22	21	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	264
23	Jun-12	Jun-22	5.02%	23	22	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	277
24	Jan-13	Jan-23	5.08%	17	16	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	204
25	May-13	May-23	4.75%	31	29	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	364
26	Aug-14	Aug-24	5.77%	17	16	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	202
27	Nouvelle émission		5.10% (1)	18	30	32	31	32	31	32	32	31	32	31	32	369
28	Nouvelle émission		5.10% (1)	0	0	0	0	0	31	32	32	31	32	31	32	224
29	Nouvelle émission		5.10% (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	27	28	84
30				245	235	251	243	251	251	259	259	251	270	261	270	3,044

31 COÛT DE LA DETTE À LONG TERME 5.32% (ligne 30, colonne 14 / ligne 15, colonne 14)

Note: (1) Correspond au taux des obligations 10 ans prévu pour l'année témoin 2016 + une prime de risque de 3,15%.

Original: 2015-08-28

GI-33
 Document 4
 Page 1 de 1
 Requête 3924-2015

Demandes :

1.1 À partir de la référence (ii), la Régie constate que le coût de la nouvelle émission est de 5,1 %, considérant la prévision du rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada, qui est de 1,95 %, et la moyenne de l'écart de crédit de 315 points de base, par rapport au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada. La Régie constate également que la moyenne de la prévision 3 mois et 12 mois du rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada du Consensus Forecast est de 2,1 % pour juillet 2015, de 2 % pour août 2015 et de 1,95 % pour septembre 2015. Cette prévision du Consensus Forecast a été publiée le 7 septembre 2015 et la pièce déposée en référence (ii) est datée du 28 août 2015. Veuillez expliquer comment Gazifère a établi la prévision de 1,95 %. Veuillez déposer les documents ayant permis d'établir cette prévision.

Réponse 1.1 :

La prévision de 1,95 % provient de l'écart de taux au mois de mai 2015 selon la méthodologie établie, soit l'écart de taux des obligations 10 ans $((1,7 + 2,2 / 2))$. Le taux du mois de mai utilisé est en lien avec la pratique usuelle d'utiliser le taux le plus récent au moment où celui-ci est requis pour produire les différentes pièces du dossier.

Voici un détail du calcul du taux complet, incluant une mise à jour du taux de rendement des obligations du Canada, 10 ans, selon le Consensus Forecast du mois d'août 2015.

<u>1- Moyenne de l'écart de crédit</u>			
Taux des obligations 5 ans	285-345	points de base (1)	
Moyenne:	$= \frac{285 + 345}{2}$		
	<u>$= 315$</u>	soit,	3.15%
<u>2- Rendement des obligations du Canada, estimé pour un rendement 5 ans</u>			
Rendement 10 ans, selon le Consensus Forecast - août 2015		2.00% (2)	
Moins: Réduction basée sur l'écart type taux des obligations de 10 ans et 5 ans, sur historique 1er septembre 2014 au 31 août 2015		<u>0.61% (3)</u>	<u>1.39%</u>
			<u><u>4.54%</u></u>

(1) Voir GI-33, document 3.1, page 2 de 2.

(2) Veuillez vous référer au Consensus Forecast du mois d'août 2015. Il n'est pas possible de déposer tout ou partie de ce document sans en demander les droits spécifiques.

(3) Voir GI-39, document 1, pages 23 et 24 de 39.

- 1.2 À la référence (ii), Gazifère fait état, en excluant la nouvelle émission de 2016, de trois autres émissions avec un terme de cinq ans. À la référence (i), Gazifère propose, pour les émissions de dette avec un terme de cinq ans, d'utiliser la prévision du Consensus Forecast du rendement des obligations du gouvernement du Canada 10 ans, duquel est soustrait l'écart entre les rendements quotidiens des obligations du gouvernement du Canada de dix ans et de cinq ans pour la dernière année, soit du 1^{er} septembre au 31 août, tel que compilé par la Banque du Canada. Veuillez mettre à jour, pour le dossier tarifaire 2016, les taux des trois autres émissions, suivant la méthode proposée par Gazifère pour l'émission 2016. Veuillez également déposer les pièces justificatives permettant d'établir les nouveaux taux.

Réponse 1.2 :

Veuillez vous référer à la pièce GI-33 document 4, révisée en date du 21 octobre 2015.

- 1.3 Veuillez confirmer que, dans l'éventualité où la méthode proposée est autorisée par la Régie, Gazifère produira, pour les prochains dossiers tarifaires, une explication de la méthode d'établissement du taux de la nouvelle émission, ainsi que les pièces justificatives et les références permettant d'établir la prévision de ce taux.

Réponse 1.3 :

Gazifère confirme, sauf en ce qui a trait au Consensus Forecast pour des motifs liés au droit d'auteur qui empêchent Gazifère d'en produire une copie, même partielle..

Dans la mesure où l'utilisation d'un terme de cinq ans était retenue, la méthodologie pour établir le taux serait basée sur le taux des obligations 10 ans selon le Consensus Forecast du mois de mai précédant le dépôt avec un ajustement basé sur la moyenne de l'écart entre les taux des obligations de 10 ans et de 5 ans au cours de la période d'une année précédant le dépôt et s'échelonnant de mai à avril. Il ne serait pas possible pour Gazifère d'attendre la fin du mois de mai pour obtenir l'écart de taux sur 12 mois, puisque cela ne permettrait pas d'avoir les données au bon moment pour effectuer les différents travaux de préparation du dossier tarifaire.

- 1.4 Veuillez déposer la mise à jour de la pièce citée en référence (iii), concernant le calcul du coût moyen du capital et le calcul du coût en capital prospectif.

Réponse 1.4 :

Veuillez vous référer à la pièce GI-33 document 1, révisée en date du 21 octobre 2015.

- 2. Références :**
- (i) Pièce B-0077, p.2;
 - (ii) Pièce B-0252, p. 5 et 6, réponse 5.1.

Préambule :

(i) « *L'autre élément dont il faut également tenir compte est la culture. L'idée d'utiliser le gaz naturel pour ces usages n'est pas répandue et une approche commerciale permettant de favoriser la connaissance de cette option devrait permettre d'augmenter la diversification de l'usage du gaz naturel.* »

(ii) « *L'offre commerciale permettra notamment d'utiliser les revendeurs d'équipements à titre de courroie de transmission, réduisant ainsi l'ampleur du travail de commercialisation à être effectué par Gazifère.* »

Demande :

2.1 Veuillez décrire concrètement, en termes d'activités et de coûts, l'offre commerciale retenue par Gazifère afin de favoriser la connaissance de l'option du gaz naturel. Veuillez notamment préciser le rôle des revendeurs d'équipement dans ces activités.

Réponse 2.1 :

L'offre commerciale retenue par Gazifère consiste à offrir des incitatifs financiers aux consommateurs qui choisiront d'installer des lignes à gaz afin d'utiliser des équipements périphériques au gaz naturel.

Par le passé, Gazifère a promu l'usage du gaz naturel comme alternative pour certains appareils ménagers. Alors que Gazifère continuera de faire la promotion usuelle à travers ses vecteurs de communication usuels avec les consommateurs, elle consacrera le budget réservé par le passé pour la promotion de l'usage du gaz naturel au développement et à la production d'outils pour distribution en points de vente. À titre d'information, Gazifère consacre environ 6 000 \$ par année de ses budgets pour la promotion du gaz naturel comme alternative pour certains appareils ménagers.

Ces outils appuieront les efforts des commerçants dans la promotion des programmes commerciaux de Gazifère. L'inventaire des outils n'a pas encore été détaillé mais Gazifère envisage la production d'affiches, dépliants et bannières électroniques pour ajouter au site web des commerçants.

Comme la plupart des gens ne remplaceront pas un appareil ménager qui fonctionne bien, l'idée de travailler avec des revendeurs permettra à Gazifère de promouvoir son offre de programme commercial, en magasin, directement aux clients qui magasinent pour l'achat de nouveaux appareils ménagers. Le même principe s'applique pour les gens qui cherchent à acheter un chauffe piscine; que ce soit au moment d'acheter une piscine ou pour un client dont la piscine est déjà installée. Gazifère souhaite que les revendeurs promeuvent les

programmes commerciaux de Gazifère afin d'encourager les clients potentiels à considérer le gaz naturel. Dans cette optique, Gazifère compte donc approcher les commerces de la région qui offrent des appareils périphériques au gaz naturel et leur présenter les programmes disponibles pour leurs clients via la force de vente actuelle.

En ce qui concerne la clientèle commerciale et la clientèle résidentielle de nouvelles résidences, le travail se fera directement via la force de vente actuelle de Gazifère. En effet, lorsque celle-ci rencontrera les promoteurs ou les consommateurs commerciaux, elle pourra offrir les programmes comme outil additionnel, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter des ressources en marketing ou autres.

3. Référence : Pièce B-0252, réponse 7.2 et annexe 1.

Préambule :

Gazifère précise, pour les cinq premières années, les coûts prévus pour 2016 pour les participants aux programmes commerciaux dédiés au secteur résidentiel.

Demande :

3.1 Considérant l'annexe 1, la Régie comprend que les coûts associés aux programmes commerciaux sont plus élevés que les revenus en découlant, donc que l'impact total sur le coût de service représente une augmentation nette et non une diminution. Veuillez confirmer cette compréhension de la Régie.

Réponse 3.1 :

L'impact sur les tarifs sera positif (réduction tarifaire) lors de la première année, alors qu'il y aura une hausse tarifaire de l'année 2 à l'année 5. Par la suite, l'impact tarifaire sera à la baisse sur la durée restante de la consommation du client.

Voir à cet égard les résultats de l'analyse effectuée en réponse à la question 4.1 suivante.

4. Références :

- (i) Pièce B-0252, p.7, réponse 7.1;
- (ii) Pièce B-0252, p.29, Annexe 1;
- (iii) Pièce B-0157;
- (iv) Pièce B-0252, p.29, Annexe 1, hypothèse en notes de bas de page.

Préambule :

(i) « *En supposant que les clients utiliseraient le gaz naturel pendant la moitié de l'année, l'impact estimé de 4081,05 \$ pour 2016 serait réduit de moitié, à 2040,53 \$.* »

(ii) Annexe 1 : Analyse de rentabilité de différentes mesures associées aux programmes du secteur résidentiel

(iii) Le Distributeur présente un modèle d'étude qu'il effectue pour évaluer la rentabilité de tous ses projets.

(iv) « *Durée du revenu limité à la durée de vie estimée des différents appareils. Bien entendu, dans bien des cas, les appareils seront remplacés, mais nous avons décidé de ne pas inclure de revenus après la durée de vie de l'appareil initial.* »

Demandes :

4.1 Veuillez mettre à jour le tableau de la référence (ii), en tenant compte de l'impact estimé en référence (i) et présenter, pour chaque type de mesure, la valeur actualisée nette (VAN), le taux de rentabilité interne (TRI), le point mort tarifaire et les impacts sur les tarifs pour chaque année selon le format en référence (iii). Veuillez déposer le fichier excel correspondant.

Réponse 4.1 :

Globalement, l'ensemble des programmes présentent des VAN positives et des TRI supérieurs au coût du capital prospectif.

En ce qui concerne l'impact tarifaire, une particularité importante est associée aux programmes commerciaux proposés, soit l'impact fiscal. En effet, contrairement à un investissement traditionnel comme un service, qui est amorti fiscalement sur plusieurs années, les programmes commerciaux ont un amortissement fiscal total à l'année 1.

Cela a pour effet de créer une baisse tarifaire à l'année 1, suivie par une hausse tarifaire pour les années 2 à 5. À compter de l'année 6, l'impact tarifaire à la baisse revient pour la durée restante de la consommation du client.

Ainsi, on a de manière exceptionnelle « deux » points morts tarifaires, soit à l'année 1 et à l'année 6.

Les tableaux déposés à la pièce GI-39, document 4.1, présentent les résultats.

4.2 Veuillez fournir les volumes annuels totaux associés aux consommations générées pour chaque type de mesure analysée en référence (ii) et, le cas échéant, présenter une estimation des volumes associés aux pertes de consommation ou aux comptes inactifs découlant de ces mesures et programmes. Veuillez élaborer.

Réponse 4.2 :

Gazifère présente ci-après les informations demandées pour le secteur résidentiel.

Appareil	Consommation annuelle estimée en m ³	Prévision de participants 2016	Durée de vie de l'équipement
Cuisinière	113	15	20
Sécheuse	115	10	20
BBQ	100	30	10
Chauffe piscine	1200	10	10
Foyer (s'il n'y a pas de chauffage au gaz naturel)	600	10	15
Appareil de chauffage mural à ventilation directe	650	10	20
Chauffe-eau instantané sans réservoir	433	10	10
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	600	20	10
Fournaise (96% efficacité)	2000	5	20

Pour le secteur commercial, comme chaque mesure est différente, Gazifère n'a pas d'estimé précis sur la durée de vie des différents appareils.

Gazifère n'a pas effectué d'estimation de volumes associés aux pertes de consommation ou aux comptes inactifs.

Cependant, l'analyse déposée en réponse à la question 4.1 permet d'effectuer des analyses de sensibilité.

Ces analyses démontrent que, pour chacun des programmes, Gazifère pourrait se priver d'un volume important que la VAN ne devienne négative.

Appareil	Pourcentage de pertes de volumes possible avant que la VAN devienne négative
Cuisinière	55%
Sécheuse	55%
BBQ	20%
Chauffe piscine	50%
Foyer (s'il n'y a pas de chauffage au gaz naturel)	50%
Appareil de chauffage mural à ventilation directe	55%
Chauffe-eau instantané sans réservoir	35%
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	30%
Fournaise (96% efficacité)	60%

Pour 6 appareils, l'ensemble des clients devrait réduire leur consommation de plus de 50 % sur la durée de vie avant que les VAN ne deviennent négatives.

Pour les autres appareils, c'est un niveau de consommation moindre de l'ordre de 20 % à 35 %.

D'un point de vue global, près de un consommateur sur deux pourrait ne consommer aucun volume et l'ensemble du programme produirait toujours une VAN positive.

4.3 Veuillez fournir une grille présentant la durée de vie estimée pour chaque type de mesure du programme commercial, pour les secteurs résidentiel et commercial.

Réponse 4.3 :

Veillez vous référer à la réponse précédente.

- 5. Références :**
- (i) Pièce B-0261, p. 21;
 - (ii) Pièce B-0157, ligne 24.

Préambule :

(i) Gazifère précise, en ce qui concerne le programme commercial dédié aux immeubles multi-logements, avoir inclus le nombre de clients et les volumes dans l'analyse de rentabilité de son plan de développement, mais avoir omis d'ajouter le coût de la mesure. Il faudrait donc ajouter un montant de 55 000 \$ au coût total, ce qui réduirait de près d'autant la rentabilité du

plan de développement proposé et qui ramènerait la valeur actuelle nette à une baisse tarifaire de l'ordre de 200 000 \$ au lieu des 256 394 \$ initialement prévus.

(ii) Les investissements en capital liés aux additions de clients, sans l'ajout du coût du programme des immeubles multi-logements, dégagent un taux de rendement interne de 6,82 %.

Demandes :

5.1 Veuillez indiquer le TRI du plan de développement, tenant compte de l'ajout du coût du programme des immeubles multi-logements.

Réponse 5.1 :

Gazifère dépose une mise à jour de la pièce GI-32, document 4.1, dans laquelle se retrouve l'information demandée.

Cette mise à jour tient compte de l'utilisation d'un taux du capital prospectif avant impôt de 6,28 % ainsi que de l'ajout du coût de 55 000 \$ pour le programme des immeubles multi-logements.

5.2 Veuillez déposer une mise à jour de la pièce citée en référence (ii), tenant compte de cet ajout.

Réponse 5.2 :

Veuillez vous référer à la question précédente.

6. Références : (i) Pièce B-0254, p.13;
(ii) Dossier R-3884-2014, pièce B-0161.

Préambule :

(i) Pour 2016, le taux d'inflation utilisé par Gazifère est de 2 %.

(ii) Gazifère présente la mise à jour du taux d'inflation pour l'année 2015.

Demandes :

6.1 Veuillez justifier l'utilisation d'un taux de 2 % en 2016 pour mesurer l'inflation.

Réponse 6.1 :

Veuillez vous référer à la pièce GI-39, document 4.2.

6.2 Veuillez mettre à jour les données de la référence (ii) afin de calculer le taux d'inflation moyen de l'année 2016.

Réponse 6.2 :

Veillez vous référer à la pièce GI-39, document 4.2.

7. Référence : Pièce B-0253 déposée sous pli confidentiel, p. 9.

Préambule :

Au tableau 7, Gazifère présente les flux monétaires des stratégies d'achat des droits d'émission, pour la période 2018-2020.

Demandes :

7.1 Veuillez déposer, sous pli confidentiel, une mise à jour du tableau 7, en prenant compte le coût en capital prospectif révisé par Gazifère en réponse à la question 1.4, ainsi que le taux d'inflation moyen pour 2016 calculé en réponse à la question 6.2.

Cette section est déposée sous pli confidentiel.

7.2 Pour chacune des stratégies d'achat, veuillez présenter le coût global au 1^{er} janvier 2016 en actualisant les flux monétaires du tableau 7, tels que révisés en réponse à la question 7.1. Veuillez utiliser le coût moyen du capital pour l'actualisation, tel que révisé en réponse à la question 1.4.

Cette section est déposée sous pli confidentiel.

7.3 Veuillez déposer, sous pli confidentiel, le fichier EXCEL du tableau 7, comprenant les données et les calculs.

Cette section est déposée sous pli confidentiel.

8. Références :

- (i) Pièce B-0090, p.12;
- (ii) Pièce B-0139, p. 1;
- (iii) Dossier R-3840-2013, pièce B-0166;

(iv) Dossier R-3884-2014, pièce B-0087.

Préambule :

(i) Au rapport annuel 2014, la contribution au fonds de pension est de 848 501 \$, pour l'activité réglementée.

(ii) En 2015, Gazifère mentionne une réduction de 533 000 \$ des charges de pension, comparativement au réel 2014. En 2016, comparativement aux prévisions de 2015, Gazifère mentionne une réduction de 541 000 \$ des charges de pension.

(iii) Pour déterminer le revenu requis 2014, le montant de l'exogène pour les avantages postérieurs à l'emploi est la différence entre le montant de 1 160 218 \$, retrouvé dans le rapport de Mercer, moins 215 336 \$ correspondant à la portion capitalisée, moins 10,2 % alloué aux activités non réglementées.

(iv) Pour déterminer le revenu requis 2015, le montant de l'exogène pour les avantages postérieurs à l'emploi est la différence entre le montant de 618 103 \$, retrouvé dans le rapport de Mercer, moins 119 200 \$ correspondant à la portion capitalisée, moins 10,2 % alloué aux activités non réglementées.

Demandes :

8.1 Le tableau suivant est établi à partir des références (iii) et (iv). Veuillez compléter les données pour l'année 2016.

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
<i>Page au rapport de Mercer</i>	<i>p. 8</i>	<i>p. 3</i>	
Avantages postérieurs à l'emploi selon le rapport de Mercer	1 160,2	618,1	
Montant capitalisé	(215,3)	(119,2)	
portion allouée aux ARN	- <u>(96,4)</u>	- <u>(50,9)</u>	- - -
Charge reliée aux régimes de retraite	<u>848,5</u>	<u>448,0</u>	

Réponse 8.1 :

Voici le tableau complété :

	2014	2015	2016	Ecart 2014 vs 2015	Ecart 2015 vs 2016
<i>Page au rapport Mercer</i>	<i>p.8</i>	<i>p.3</i>	<i>p.7</i>		
Avantages postérieurs à l'emploi selon le rapport de Mercer	1160.2	618.1	77.0	(542.1)	(541.1)
Montant capitalisé	(215.3)	(119.2)	(14.8)	96.1	104.4
Moins: Portion allouée aux ANR	(96.4)	(50.9)	(6.3)	45.5	44.6
Charge liée aux régimes de retraite	848.5	448.0	55.9	(400.5)	(392.1)

8.2 Veuillez concilier l'écart de 533 000 \$ de l'année 2015 comparativement à l'année 2014, selon la référence (ii), avec les données du tableau de la question 8.1.

Réponse 8.2 :

La dépense de pension enregistrée aux livres en 2014 se chiffre à 1 151 100 \$. Comparativement au montant estimé de 2015 de 618 100 \$, cette dépense représente une réduction de 533 000 \$.

En 2014, cette même dépense avait été estimée à un montant de 1 160 200 \$. Comparé au montant estimé de 2015, l'écart est de 542 100 \$. La raison de cette réduction différente est attribuable à l'affectation aux activités non réglementées de la dépense réelle, cette dernière ayant été moindre.

En effet, Gazifère demande la liquidation du solde du compte de frais reportés (CFR) associé aux charges de retraite, ce qui réduit ainsi son revenu requis de distribution. Voir à cet égard la pièce GI-24, document 1, page 3 de 8, ligne 9. La raison de cette liquidation provient du fait que le montant réellement déboursé en 2014 (2013 également) a été moindre que le montant estimé en ce qui a trait à la dépense de retraite.

Dans de telles circonstances, Gazifère retourne la portion de cette réduction reliée aux activités réglementées à sa clientèle. Par contre, en ce qui a trait à la portion non réglementée de celle-ci, elle est affectée directement à la dépense présentée en fin d'exercice 2014. La dépense de pension présentée en 2014 a été de 1 151 100 \$ plutôt que de 1 160 200 \$ et ce parce que la portion non réglementée de cette baisse n'a pas à être retournée aux clients et est donc inscrite directement en réduction de la dépense de pension.

Le montant de 107 738 \$, tel que présenté à la pièce GI-24, document 1, page 3 de 8, ligne 9, et remboursable aux clients ne reflète que la portion réglementée du montant déboursé ayant été moindre que le montant estimé.

8.3 De même, veuillez concilier l'écart de 541 000 \$ de l'année 2016 comparativement à l'année 2015, selon la référence (ii) avec les données du tableau de la question 8.1.

Réponse 8.3 :

Veillez vous référer au tableau de la réponse 8.1.